



CAMPAGNE ANS 2024

Webinaire
02/04/2024

SOMMAIRE

1

Présentation des dispositifs

2

Calendrier

3

Commission ad hoc PSF

4

Le Compte Asso

5

Assistance

6

Questions/Réponses

BIENVENUE

Posez vos questions via l'onglet
« Conversation » de Teams.

1

Présentation des dispositifs

- ❑ L'Agence Nationale du Sport met à la disposition des associations sportives éligibles, 2 dispositifs de subventions : le Projet Sportif Fédéral (PSF) et le Projet Sportif Territorial (PST).

- ❑ Chaque dispositif présente son cahier des charges, calendrier et champ d'application.

- ❑ Point d'entrée unique via [Le compte Asso \(associations.gouv.fr\)](http://associations.gouv.fr)



Projets Sportifs Fédéraux

Conditions d'éligibilité

A destination des clubs affiliés et actifs

3 actions maximum/club

Demande d'aide ne dépassant pas 50% du BP

Contrat d'engagement républicain obligatoire



Projets Sportifs Fédéraux

Actions éligibles

4 grands axes pour cette campagne 2024.

Voir liste des actions dans la lettre de cadrage de la FFF.

Date limite de soumission :
30 avril 2024

Promotion du
Sport Santé

Développement
de la pratique

Développement
de l'éthique et
de la
citoyenneté

Animations des
vacances
olympiques et
paralympiques

Projets Sportifs Fédéraux

Enveloppe globale

Les montants des enveloppes PSF pour la campagne 2024 n'ont pas encore été officialisés.

Le COMEX de la F.F.F. statuera sur le sujet dans les prochains jours et communiquera le montant des enveloppes régionales la semaine du 8 avril.



Projets Sportifs Territoriaux

Conditions d'éligibilité

Dispositif accessible à toute association sportive, affiliée à une fédération, ou pas.

Projets Sportifs Territoriaux

Dispositifs 2024

Les aides à la
professionnalisation

L'apprentissage de la
natation

Le dispositif Savoir
rouler à vélo

Actions en faveur des
Politiques publiques
du sport



Projets Sportifs Territoriaux

Les aides à la professionnalisation

Emplois :

- Contractualisés sur 2 ou 3 ans – plafond d'aide de **12 000€/an/emploi**
- Profils de postes : Technicien/éducateur diplômé – Agent de développement – Poste mixte
- Priorités sur les créations d'emplois sur les territoires carencés/ objectif de réduction des inégalités à la pratique sportive/ objectif de développement de la pratique sportive féminine/ développement de pratique sportive des personnes en situation de handicap/ promotion du sport santé et du sport en entreprise/ lien école-club

L'enveloppe pour de nouvelles créations d'emplois ANS s'élève à **238 700€** pour la campagne 2024.



Projets Sportifs Territoriaux

Actions visant à prévenir et à lutter contre les violences

Ce volet des actions liées aux politiques publiques est le seul éligible aux clubs affiliés à la F.F.F.

L'enveloppe alloué à ce type d'action s'élèvera à 50 000€ minimum pour la campagne 2024.

La part ANS des budgets de ces actions n'est pas plafonné.



Projets Sportifs Territoriaux

Les équipements sportifs

Dans la continuité du Plan « 5000 équipements – GENERATION 2024 », 12 projets liés à des équipements utilisés par des scolaires pourront être subventionnés avec une enveloppe globale de 721 314€ pour la Guadeloupe et Saint-Martin.

Pour les équipements structurants et matériels lourds, l'enveloppe Guadeloupe est de 1 125 000€.

Voir la présentation « Projets Sportif Territoriaux Campagne 2024 » de la DRAJES.



Projets Sportifs Fédéraux & Territoriaux

Rapport des actions
2023

Les actions financées lors de la campagne 2023 devront être justifiées via LeCompteAsso, au plus tard, le 30 juin 2024.

La justification se fait via un compte-rendu financier dématérialisé, en fonction du statut de l'action : terminée, en cours ou non tenue.

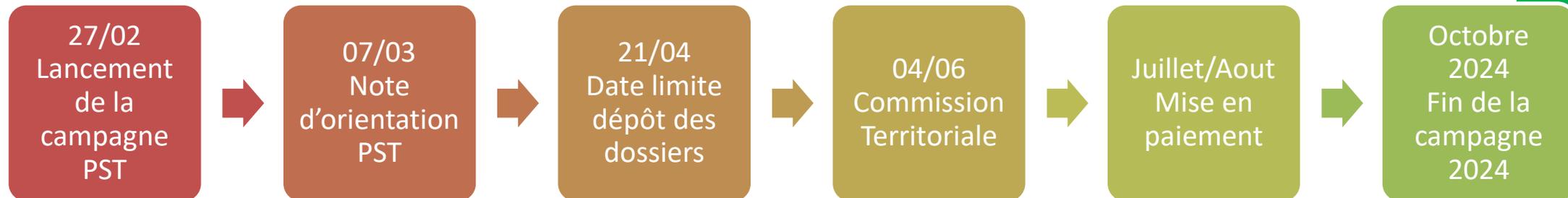
Un remboursement partiel peut-être exigé par l'ANS si le montant de l'aide dépasse 50% du budget global.



2

Calendrier

Projets Sportifs Territoriaux



Projets Sportifs Fédéraux



3

Commission ad hoc PSF

L'analyse, évaluation et approbation des dossiers de demande de subvention ANS PSF se fait par une commission ad hoc de la LGF.

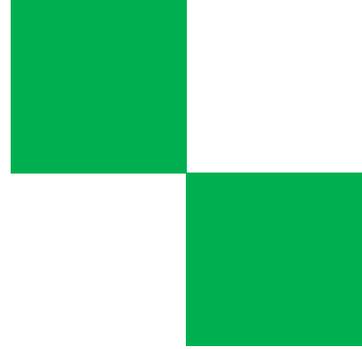
L'approbation des actions se fera sur base de :

- Orientations stratégiques FFF
- Montants de l'enveloppe régionale
- Conformité des demandes
- Viabilité du projet

La date limite de traitement et d'approbation est **fixée au 20 mai 2024**.

La commission pourra interroger le porteur de projet en cas de besoin de précisions.





4

Le Compte Asso



5

Assistance

Actions liées aux politiques publiques

Référent ANS : Dominique GUINDEUIL – 0590.81.05.98 –
dominique.guindeuil@ac-guadeloupe.fr

Suivi admin. Et financier : Maggy GAVEAU – 0590.81.01.72 –
maggy.gaveau@ac-guadeloupe.fr

Equipements

Suivi techniques des projets : Hervé MARRE – herve.marre@ac-guadeloupe.fr

Guy MANETTE – 0690.63.32.46

Thierry COLOMBO – 0770.21.84.02

Par mail : sgeneral@lgfoot.fr & fthomasbabel@guadeloupe.fff.fr en copie

N'hésitez pas à consulter la documentation disponible sur le site de la LGF.

6

Questions / Réponses
